Les Tarifs de Sirot Immobilier, Achat - Vente - Conseil ——

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sont calculés de la façon suivante :

- pour les prix inférieur ou égal à 50.000 euros : un minimum de 4.000 €TTC ;
- pour un prix de vente entre 50.001 euro et 100.000 euros, les honoraires sont de 8% TTC ;
- pour un prix de vente entre 100.001 euros et 200.000 euros, les honoraires sont de 7% TTC;
- pour un prix de vente entre 200.001 euros et 300.000 euros, les honoraires sont de 6% TTC;
- pour un prix de vente supérieur à 300.000 euros, les honoraires sont de 5% TTC.

ESTIMATIONS

Les estimations sans projet de vente immédiate (succession, donation, estimation patrimoniale...) font l'objet

Les estimations avec mise en vente sont offertes, si un mandat est conclu avec l'agence. A défaut, le tarif de

d'une facture de 80 euros TTC.

80 euros TTC s'applique.